



Propositions de la CGT pour le financement et l'équilibre des régimes de retraite complémentaires ARRCO et AGIRC

Février 2009

Retraite à 60 ans

Elle est actuellement financée au travers de l'AGFF puisque celle-ci verse chaque année, en plus des remboursements des prestations de retraite, des **excédents importants** à chacun des régimes ARRCO et AGIRC.

Par contre derrière l'AGFF se cache un important **sous-financement des prestations versées à l'AGIRC** et à l'inverse un large **sur-financement pour l'ARRCO**.

Une intégration de l'AGFF avec ses cotisations dans l'ARRCO et l'AGIRC entraînerait :

- Une augmentation des ressources de l'ARRCO de 25% alors que la retraite entre 60 et 65ans représente une charge inférieure à cette même proportion de la retraite au delà de 65 ans.
- Un besoin de près de 3 points de plus à l'AGIRC (d'une cotisation à 2,2% à l'AGFF il faudrait passer à 5,4%) pour avoir le même rapport de charge que l'ARRCO pour les prestations de retraite entre 60 et 65 ans.

Équilibre des régimes à l'horizon de 2019

Pour évaluer les besoins de financement on peut les exprimer d'abord en montant absolu ou en terme d'ajustement des taux d'appel avec un rendement contractuel constant (cela fait partie des études que nous avons demandé aux services du GIE AGIRC-ARRCO) ou en points effectifs supplémentaires de cotisation. Au travers de cette dernière mesure et les projections qui nous ont été présentées le 27 janvier (pages 10 et 11 du diaporama) ont peut globalement dire qu'en conservant la même structure de financement que l'AGFF il faudrait :

Avec un rendement constant (Prix/Prix)

- **1 point de cotisation supplémentaire d'ici 2019 pour équilibrer l'ARRCO**
- **3,4 points de cotisation supplémentaires d'ici 2019 à l'AGIRC**

Avec un rendement constant (Salaires/Salaires)

- **2,74 points de cotisation supplémentaire d'ici 2019 pour équilibrer l'ARRCO**
- **7,4 points de cotisation supplémentaires d'ici 2019 à l'AGIRC**

Rappel : pour l'ARRCO 1 point de cotisation représente actuellement 5 Milliards d'€
pour l'AGIRC 1 point de cotisation représente actuellement 900 Millions d'€

Par ailleurs l'élargissement des assiettes de cotisation à l'intéressement et à la participation rapporterait plus d'un milliard d'euros aux régimes (et en fait en proportion plus à l'AGIRC qu'à l'ARRCO)

Relèvement des taux de remplacement avec un objectif de 25% à l'ARRCO et 75% à l'AGIRC

Il s'agirait là de garantir un rendement contractuel constant dans chaque régime (indexation salaire/salaire) et d'augmenter les taux contractuels de cotisation pour assurer les taux de remplacement visés. Une progressivité de l'augmentation peut être envisagée mais, à ce moment là, il faut en contrepartie exiger un effet rétroactif pour les points déjà acquis sinon il faudra attendre plus de 40 années pour aboutir à l'objectif visé, ce qui est impensable au regard des besoins.

En fixant les rendements contractuels des régimes à leur valeur actuelle (8,25% à l'ARRCO et 8,375% à l'AGIRC) il faudrait pour atteindre les objectifs visés de taux de remplacement une augmentation des taux contractuels de cotisation de :

- 25% à l'ARRCO (passage d'une cotisation à 6% à une cotisation à 7,55%)
- 38% à l'AGIRC (passage d'une cotisation à 16,24% à une cotisation à 22,4%)